

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°29/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le 22 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Steve **BIANCHI**), M. Lébicha **MANOUKIAN**, (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOPCC GYMNASTIQUE.

Exposé du Maire

Le SOPCC Gymnastique fêtera cette année ses 40 années d'existence.

Fondé en 1985, cette association sportive très dynamique propose des cours de gymnastiques au sein de l'Espace Pontois aux enfants âgés de 6 à 14 ans.

Les cours sont encadrés par des animateurs diplômés et un gala de fin d'année permet aux élèves de montrer leurs acquis à leurs familles, mais également aux nombreux spectateurs présents.

Le club participe aussi à de nombreuses manifestations organisées par la Municipalité tout au long de l'année, en effectuant des démonstrations sportives de très belles qualités.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 2.000 € au SOPCC Gymnastique, pour le remercier de sa forte implication dans la vie sportive communale et pour tout le travail réalisé par ses dirigeants et ses membres permettant à ce club de fêter ses 40 années d'existence.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré attribue la subvention exceptionnelle suivante :

- SOPCC Gymnastique**2.000 €.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 mai 2025
Le Maire,

